

04 oct 2006 -14:56

Communiqué:Suez-GDF

Le Premier Ministre, Guy Verhofstadt, et le Ministre de l'Energie, Marc Verwilghen, ont communiqué un état d'avancement des négociations relatives au dossier Suez-GDF aux membres du Cabinet restreint ainsi qu'aux Ministres régionaux de l'Energie, Kris Peeters, André Antoine et Evelyne Huytebroeck.

Le Premier Ministre, Guy Verhofstadt, et le Ministre de l'Energie, Marc Verwilghen, ont communiqué un état d'avancement des négociations relatives au dossier Suez-GDF aux membres du Cabinet restreint ainsi qu'aux Ministres régionaux de l'Energie, Kris Peeters, André Antoine et Evelyne Huytebroeck.

Le Premier Ministre, Guy Verhofstadt, et le Ministre de l'Energie, Marc Verwilghen, ont communiqué un état d'avancement des négociations relatives au dossier Suez-GDF aux membres du Cabinet restreint ainsi qu'aux Ministres régionaux de l'Energie, Kris Peeters, André Antoine et Evelyne Huytebroeck. Le Premier Ministre a, en outre, précisé que le dossier du chèque-gaz faisait l'objet d'un accord de principe antérieur avec Suez qui sera simplement formalisé dans le cadre de la Pax Electrica 2 et n'aura absolument aucun impact sur l'enjeu véritable des négociations, à savoir le renforcement de la concurrence sur le marché en vue d'offrir aux consommateurs les prix les plus avantageux. Les Ministres sont d'accord pour dire que cet objectif doit être atteint via une stratégie double qui concerne tant le marché de l'électricité que celui du gaz. Pour ce qui concerne le marché du gaz, les Ministres font référence aux solutions que le groupe a transmises à la Commission européenne et qui font actuellement l'objet d'un examen par cette dernière. Ils comptent sur la Commission européenne pour imposer des solutions fortes qui garantissent une pleine concurrence sur le marché belge dans des conditions meilleures à celles qui prévalaient avant la fusion. Ils ont également fait connaître leur position à la Commission et ont notamment souligné la nécessité d'une gestion indépendante et impartiale du réseau du gaz et celle de la construction d'un terminal LNG ainsi que sur les conditions d'accès à la flexibilité. Les discussions menées à l'échelon belge avec le groupe se focalisent principalement sur le volet relatif à l'électricité. Les Ministres souscrivent à l'objectif de parvenir, sans prendre en considération Suez-Gdf, à deux acteurs complémentaires à part entière, lesquels devront, en outre, disposer d'un mix de production compétitif. C'est la raison pour laquelle les discussions portent également sur la mise à disposition par Electrabel d'une partie de la capacité nucléaire à deux autres acteurs. Le débat englobe deux éléments majeurs, à savoir le volume et les conditions de livraison dont le prix. Les Ministres ont, par ailleurs, débattu du renforcement du contrôle exercé sur les provisions nucléaires sans attenter à l'entière responsabilité que porte le groupe en la matière. L'échéancier relatif à la clôture définitive du dossier est subordonné à la procédure menée à l'échelle européenne. Les négociateurs belges suivent de près l'évolution sur le plan européen et poursuivent dans le même temps leurs discussions avec Suez/Gdf en vue de parvenir à un marché véritablement compétitif offrant des prix attractifs aux consommateurs et aux entreprises.